

Parlement jurassien

Groupe parlementaire socialiste

Question écrite

No. 2861

Où est passé le téléski des Genevez, dans la publication de Jura Trois-Lacs ?

En acceptant récemment, au Parlement jurassien, la convention intercantonale 2016-2019 signée entre les cantons de Berne, de Neuchâtel et, du Jura avec l'association Jura & Trois Lacs, je pensais que cette association avait une plus grande ouverture d'esprit par rapport aux frontières cantonales.

Cette convention a pour buts de fixer les modalités de coopération entre les partenaires cantonaux, de définir le financement de la structure Jura & Trois Lacs et de déterminer les prestations de cette dernière en matière de marketing et de promotion touristique.

Le message dit ceci (je cite) :

« A l'échelle des régions et des offices du tourisme, les domaines d'activités stratégiques orientent les actions et incitent les partenaires à créer et à développer des offres et des produits touristiques qui s'inscrivent dans une stratégie commune à l'ensemble de la destination ».

Toutefois, en parcourant la brochure Jura Trois-Lacs du Jura Bernois intitulée « Découvertes hiver », je constate, que l'unique téléski du Jura se trouvant sur le territoire jurassien n'y figure pas. Le téléski des Genevez, se situe pourtant juste à la frontière avec le Canton de Berne.

La Société Coopérative des Genevez essaie de promouvoir les sports d'hiver dans la région Jura- Jura Bernois. J'estime qu'en qualité d'Office du tourisme Jura-Trois-lacs, une politique ne tenant pas strictement compte des frontières cantonales devrait s'appliquer. Le fait de ne pas figurer sur le dépliant promotionnel dessert la Société des remontées mécaniques des Genevez dont le public cible dépasse évidemment la frontière cantonale jurassienne.

Je pose en conséquence les questions suivantes au Gouvernement :

1. Quelle est la raison de cet oubli ?
2. Le Gouvernement peut-il intervenir auprès de Jura-Trois-Lacs pour éviter ce genre de désagrément malheureux et arbitraire dans le futur ?

D'avance, je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 21 décembre 2016

Jean-Daniel Ecoeur (PS)

The bottom of the document features several handwritten signatures in blue ink. From left to right, they include: a signature that appears to be 'G. L...' (likely G. L. B. B. B.), a signature that appears to be 'L. B. B.', a signature that appears to be 'R. L. B.', a signature that appears to be 'Bouquet F. B.', a signature that appears to be 'G. B. B.', and a signature that appears to be 'N. B. B.'. There are also some other illegible signatures and marks.